



# Municipalité de Sonceboz - Sombeval

## Assemblée municipale ordinaire du lundi 8 décembre 2008 à 20.00 heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juin 2008
2. Discuter et approuver
  - a) un crédit d'engagement de CHF 135'000.- pour l'assainissement de la route d'accès Sage Pro Concept et Sontex SA
  - b) un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réfection de la partie Est de la rue de l'Envers
  - c) un crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau à la rue du Droit
3. Budget 2009 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
4. Budget municipal 2009, quotité et taxes
5. Discuter et approuver la convention liant la commune à l'association du Parc régional Chasseral
6. Discuter et approuver le règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien du stand de tir intercommunal « La Vignerole »
7. Discuter et approuver le règlement concernant le financement spécial de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
  - a) relatif aux dépenses pour les activités extrascolaires
  - b) relatif à l'entretien et à l'achat des bus scolaires
8. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
  - a) achat du bâtiment de l'école primaire de Corgémont
  - b) remplacement d'un bus scolaire
  - c) travaux d'amélioration dans l'ancienne école primaire de Corgémont
9. Divers

2605 Sonceboz-Sombeval, le 3 novembre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les nouveaux règlements mentionnés sous chiffres 6, 7a et 7b sont déposés au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès du Préfet de district à 2608 Courtelary

**P.S.** Le résumé du budget municipal 2009 est à disposition à l'administration communale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. La convention mentionnée sous point 5 peut également être consultée à l'administration communale.